

Rue des Belles-Feuilles

N° 19 / Septembre 2023



Menaces sur la biodiversité : la communauté internationale se mobilise pour agir concrètement



Le constat de l'effondrement de la biodiversité est sans appel : 1 million d'espèces sont menacées d'extinction, 75% de surface terrestre est altérée de manière significative et 85% des zones humides ont disparu.

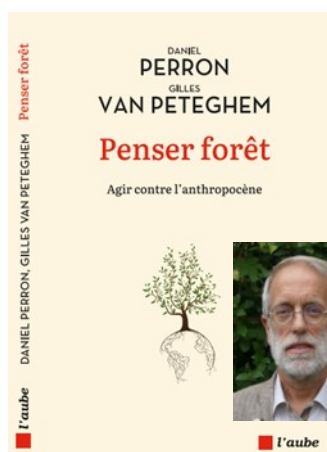
« L'Appel de Montréal »

Face à ce type de catastrophe, une action coordonnée à l'échelle de la planète est indispensable. C'est la 15^e conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique, qui s'est tenue à Montréal en décembre 2022, qui a servi de déclencheur en permettant l'adoption d'un cadre stratégique mondial pour la biodiversité sur la période 2020-2030 (voir le détail en page 2).

Ceci faisait suite à l'initiative développée par les 116 pays de la Coalition pour la Haute Ambition pour la Nature et les Peuples (HAC). La HAC, créée à la suite du One Planet Summit de janvier 2021, est co-présidée par la France, le Costa Rica et le Royaume-Uni. Elle a adopté, avant même la fin de la COP, un nouveau mécanisme de mise en œuvre afin de réaliser l'objectif 30x30 qui vise à protéger 30% des espaces terrestres et 30% des espaces maritimes d'ici à 2030.

La France a salué un accord ambitieux qui définit un cap clair et fixe des objectifs quantifiés, mesurables et dotés d'un cadre de suivi. Elle a prévu le doublement de ses financements à hauteur de 1 MM€/an d'ici à 2025.

Sans forêt, l'humanité n'a pas d'avenir !



Ouvrage disponible le 6 octobre 2023 / Tarif : 20 €

Nul ne l'ignore : les forêts sont en danger. Mais répondre aux défis climatique et écologique hérités de nos usages destructeurs de la nature ne pourra se faire sans un diagnostic commun sur lequel peut reposer un dialogue démocratique apaisé. A partir des dernières connaissances, ce livre rassemble les clés pour comprendre ce qui se joue vraiment en forêt pour notre société. Il répond à des questions simples : comment fonctionnent les forêts ? Quels sont leurs apports ? Nos usages sont-ils responsables ? Quel avenir pour le bois ? Quelle politique conduire alors que la forêt nous oblige à penser sur le long terme dans une société qui a fait de l'immédiateté le principal étalon de l'efficacité ? Les auteurs de ce livre (*) nous invitent chacun à penser nos actions — pour les générations futures. Car une chose est sûre : l'humanité sans forêt n'a pas d'avenir.

(*) Daniel Perron, juriste et historien du droit, Gilles van Peteghem, ingénieur forestier. Tous deux sont d'anciens collaborateurs de l'ONF.

Dans le cadre de la défense du patrimoine forestier de notre territoire, A.R.B.R.E.S. 28 & Environnement se félicite de pouvoir compter sur le soutien du Conseil départemental d'Eure-et-Loir et l'en remercie.

Dans ce numéro :

| | |
|---|---|
| Menaces sur la biodiversité : une réponse mondiale | 1 |
| Sans forêt, l'humanité n'a pas d'avenir ! | 1 |
| Le cadre mondial en faveur de la biodiversité : quel contenu ? | 2 |
| Le miel, un ami à découvrir à l'Abbeille lévoise | 3 |
| Pénurie mondiale en eau : près de 4 milliards de personnes affectées | 3 |
| Dégel du permafrost : un signal fort de dérèglement climatique | 4 |
| Déforestation dans le monde : comment l'UE agit pour combattre les importations de produits non conformes | 4 |



Sur notre agenda :

- 17 septembre / **Lèves** / Fête de l'Abbeille / L'Abbeille lévoise (voir p. 2)
- 15 au 27 septembre / **Mainvilliers** / Expositions jumelées (Arbres remarquables d'Eure-et-Loir / Arbres remarquables de France) + conférence de Patrick Hirbec (Forêts, hommes et biodiversité : un mariage à trois pour le meilleur et pour le pire) le 16 septembre (18h00)
- 30 septembre / **Écluzelles** (Maison des espaces naturels) / Film « Les arbres remarquables, un patrimoine à protéger » (16h30)
- 06 octobre / **Chartres** / SHEL (Sté d'Horticulture 28) / Film " Les arbres remarquables, un univers à explorer" (18h30)
- 12 octobre / **Bleury St-Symphorien** / Conférence « Quelles forêts en Eure-et-Loir demain ? » / G. van Peteghem / (ancienne école) (20h15)
- 17 novembre / **Chartres** (COMPA) / Conférence « Quel avenir pour nos forêts ? » / G. van Peteghem (15h00)
- 1er au 27 novembre / **Auneau** / Expositions jumelées (Arbres remarquables d'Eure-et-Loir / Arbres remarquables de France) + Film " Les Arbres remarquables, un univers à explorer"

Le cadre mondial en faveur de la biodiversité : quel contenu ?

1 — Le cadre stratégique mondial 2020-2030 adopté en décembre 2022

L'accord prévoit des financements importants permettant :

- * un changement en profondeur de nos modèles économiques avec des financements conséquents pour les pays en développement et un engagement de tous à mettre fin aux subventions néfastes à la biodiversité à hauteur de 500 MM\$/an d'ici à 2030 ;

- * une mobilisation générale de 200 MM\$/an d'ici à 2030 de toutes sources (publiques, privées, internationales et nationales) ;

- * une solidarité à destination des pays en développement avec la mobilisation de 30 MM\$ d'ici à 2030 de la part des pays développés et de tous les contributeurs publics ou privés. A cet effet, un nouveau fonds établi par le Fonds mondial pour l'environnement (FEM) vient d'être créé pour contribuer à la mise en œuvre du cadre et mobiliser les ressources nécessaires (voir ci-contre).

Le comité directeur a également signé un protocole d'accord avec l'Initiative pour les ressources mondiales (WRI) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), hôtes de la plateforme de coordination des membres.



2 — Le fonds-cadre mondial pour la biodiversité (FCMB)

Comme convenu fin 2022, un nouveau fonds mondial pour la biodiversité a été ratifié le 24 Août dernier par la communauté internationale à Vancouver. Ce fonds a pour but d'accélérer la protection de 30 % de la planète d'ici à 2030, objectif fixé lors de la COP15 de 2022.

Près de 190 pays sont ainsi passés de « l'accord à l'action », selon David Cooper, secrétaire exécutif adjoint de la Convention sur la diversité biologique (CBD). Le fonds va permettre de mobiliser différents gouvernements mais aussi des acteurs privés afin de soutenir les pays en développement, notamment les petits Etats insulaires les plus vulnérables. Il inclura ainsi — et c'est une première — une part de 20 % destinée aux initiatives environnementales autochtones et locales.

Ce fonds incarne « nos aspirations quant à l'avenir de la biodiversité », a souligné Steven Guilbeault, ministre canadien de l'Environnement, parlant d'un « combat générationnel ». Le Canada et le Royaume-Uni ont été les deux premiers à injecter respectivement 147 M\$ et 13 M\$ afin de lancer ce Fonds-cadre mondial pour la biodiversité (FCMB), dont la structure porteuse est le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

Le miel, un ami qui mérite d'être mieux connu. Découvrez-le à Lèves !



Fête de l'Abeille Lévoise



3 — Des engagements, au niveau de l'UE, également :

- * la réduction de moitié des pesticides et des excès de nitrates ;

- * la restauration, d'ici à 2030, de 30% des écosystèmes terrestres et maritimes dégradés ;

- * la protection de 30% d'aires terrestres et de 30% d'aires marines (ce qui concerne particulièrement la France, qui dispose du 2ème espace maritime mondial. 10 % des récifs coralliens et 20 % des atolls de la planète sont localisés dans les eaux françaises) ;

- * la réduction de 50% de l'introduction des espèces exotiques envahissantes ;

- * l'arrêt, d'ici à 2050, de l'extinction des espèces protégées due aux activités anthropiques (= liées à la présence ou à l'action de l'être humain) ;

- * la préservation à travers la planification spatiale des écosystèmes les plus importants sur l'ensemble de la planète.

S'agissant du séquençage numérique des ressources génétiques (*Digital Sequence Information - DSI*), une solution a été trouvée afin que les bénéfices tirés de leur utilisation participent à la préservation de la biodiversité, tout en garantissant l'accès à ces informations pour la recherche et l'innovation.



Le dégel du permafrost : un signal fort de dérèglement climatique

Un impressionnant éboulement s'est produit le 23 août en-dessous de l'Aiguille du Midi, près de Chamonix (Haute-Savoie) et fait suite à plusieurs autres chutes de pierres ces derniers jours, en plein épisode de canicule. Pour le géomorphologue Ludovic Ravanel, la multiplication de ces éboulements est un symptôme du réchauffement climatique. (*)

Le permafrost (nom anglais du pergélisol) est la partie d'un cryosol gelée en permanence, au moins pendant deux ans, et de ce fait imperméable. Le pergélisol existe dans les hautes latitudes (pergélisol polaire) mais aussi dans les hautes altitudes (pergélisol alpin). Il couvre 1/5 de la surface émergée, dont 90 % du Groenland, 80 % de l'Alaska, 50 % du Canada et de la Russie (plus particulièrement dans sa partie sibérienne).

Il est constitué thermiquement de trois couches : la première dite « active » dégèle en été et peut atteindre jusqu'à deux à trois mètres ; la seconde, soumise à des fluctuations saisonnières mais constamment sous le point de congélation, constitue la partie du pergélisol *stricto sensu* et s'étend à une profondeur de 10 à 15 mètres ; la troisième peut atteindre plusieurs centaines de mètres, voire dépasser le millier de mètres (en Yakoutie), ne connaît pas de variation saisonnière de température et est constamment congelée.

Les formations, persistance ou disparition du pergélisol, et son épaisseur sont très étroitement liées aux changements climatiques. C'est pourquoi le pergélisol est étudié en tant qu'indicateur du réchauffement climatique par un réseau mondial de chercheurs s'appuyant sur des sondages, des mesures de température et un suivi satellitaire, à l'initiative du réseau mondial de surveillance terrestre du pergélisol.

Le dégel rapide pourrait augmenter considérablement les quantités de gaz à effet de serre émises par les plantes et animaux anciens gelés.

(*) VIDÉOS. "Ça va encore s'intensifier" : des éboulements en série sur le Mont-Blanc, conséquences du réchauffement climatique (Franceinfo 24/08/2023)

Crise de l'eau dans le monde : près de 4 milliards de personnes affectées

Environ la moitié de la population mondiale subit un stress hydrique « élevé » au moins pendant un mois par an, et les pénuries en eau devraient s'aggraver, selon un rapport du World Resources Institute.

Le monde, qui vient de connaître le mois de juillet le plus chaud jamais enregistré, a les yeux rivés sur la courbe des températures. Mais un autre marqueur essentiel du changement climatique est également au cœur de toutes les préoccupations : l'eau.

Son cycle naturel est en train de se modifier, suscitant des pluies diluviennes et des sécheresses intenses. En tant que ressource, elle vient de plus en plus à manquer alors que la population humaine et l'essentiel du vivant dans la nature en ont d'autant plus besoin que les vagues de chaleur frappent plus fort. Par conséquent, il devient manifeste que « le monde fait face à une crise de l'eau sans précédent, exacerbée par le changement climatique », comme l'affirme le World Resources Institute (WRI).

Cette organisation de recherche internationale basée aux Etats-Unis, à l'expertise reconnue dans le domaine de l'environnement, publie, mercredi 16 août, un atlas qui éclaire sans ambiguïté les pénuries actuelles et à venir, en partenariat avec le programme Aqueduct – lui-même soutenu par une alliance de centres de recherche, d'universités, de gouvernements et d'entreprises.

Situation critique en Asie du Sud

Environ 4 milliards de personnes – environ la moitié de la population mondiale – affrontent déjà un stress hydrique « élevé » au moins pendant un mois par an. Selon l'analyse du WRI et d'Aqueduct, qui ont examiné des séries de données de 1979 à 2019, la part de la population concernée pourrait s'élever à près de 60 % dès 2050. Un stress « élevé » signifie qu'au moins 60 % des ressources en eau disponibles sont consommées, entraînant des concurrences locales entre les différents usagers. Les pénuries sont appelées à s'aggraver sans une sérieuse politique d'anticipation.

Dès à présent, 25 pays relèvent, eux, d'un stress « extrêmement élevé » : le déséquilibre entre leur consommation et leurs réserves en eau atteint au moins 80 %. Bahreïn, Chypre, le Koweït, le Liban et Oman sont les plus exposés : ils occupent la tête de cette liste qui comprend aussi le Chili, la Grèce et la Tunisie. L'Asie du Sud, où 74 % de la population est exposée à un stress hydrique très important, traverse une situation critique.

Source : Martine Valo / 18 08 23 / Le Monde

A.R.B.R.E.S. 28 & Environnement

C/O Mairie
3 Place de la Mairie
28120 NOGENT S/ EURE

Téléphone : 06 19 34 18 51
Courriel : contact@arbres28.org

« Ensemble, plantons
un arbre pour
l'avenir ! »



Organisation

Président :
Michel COHU

Vice-Présidents :
Bertrand MONTHUIR
Gilles VAN PETEGHEM

entourés de :

Jean-Pierre BOMPARD

Josselyne BOMPARD

Bernard COTTIN

Anne-Lise DAVID

Sylvie DEPONDY

Anna RODRIGUEZ

Dominique ROUZIES



Déforestation dans le monde : l'UE agit pour combattre les importations de produits non conformes

La production agricole menace les forêts, indispensables à la survie de l'espèce humaine, de déforestation et de dégradation. C'est pour répondre à cette problématique que la Commission européenne a proposé fin 2021 (voir notre numéro 11 de janvier dernier) un texte « historique », qui interdit la vente dans l'UE de matières premières produites sur des terres déboisées ou dégradées. Celui-ci est aujourd'hui adopté.



Quels sont les produits ciblés ?

Le bétail, le cacao, le café, l'huile de palme, le caoutchouc, le soja et le bois, ainsi que les produits fabriqués à partir de ces matières premières (cuir, chocolat et papier).

Quelle est la philosophie du projet ?

Les entreprises devront s'assurer que les marchandises vendues dans l'UE ne causent pas de déforestation. Même si aucun pays ou produit ne sera interdit, les entreprises ne seront autorisées à vendre leurs produits dans l'UE que si les fournisseurs publient une déclaration confirmant qu'ils ne proviennent pas de terres déboisées et n'ont pas causé la dégradation des forêts – y compris des forêts primaires qui sont irremplaçables – après le 31 décembre 2020. Les entreprises devront également vérifier que ces produits respectent la législation du pays de production, y compris les droits humains et les droits des populations autochtones.

Comment cela fonctionnera-t-il ?

Elle exigera des importateurs et exportateurs européens concernés qu'ils publient une déclaration de « due diligence », comprenant des informations telles que la quantité et la géolocalisation des terres de production depuis début 2021. Toutefois, ces avancées ont un coût car la facture annuelle pour produire les rapports, garantir la traçabilité et réorganiser les chaînes d'approvisionnement mondiales pourrait s'élever de 175 M€ à 2,6 MM€ par entreprise. Les sanctions en cas de non-respect de la réglementation, y compris la confiscation des marchandises et l'exclusion des marchés et des financements publics, devraient représenter plus de 4 % du chiffre d'affaires annuel.

Ces nouvelles obligations seront applicables 18 mois après l'entrée en vigueur de la loi, ce qui signifie que les entreprises auront jusqu'à fin 2024 ou début 2025 pour se préparer à leur mise en œuvre. La Commission européenne va publier incessamment une liste pour classer les pays par rapport à leur niveau de risque (faible, standard ou élevé), ce qui déterminera le niveau de « due diligence » requis.

Quels sont les avantages anticipés de cette réglementation ?

Les régulateurs européens estiment qu'à partir de 2030, l'initiative pourrait permettre de préserver près de 72.000 ha de forêts et de réduire d'au moins 32 millions de tonnes les émissions de CO₂ chaque année, ce qui pourrait se traduire par des économies d'au moins 3,2 MM€ par an.

Comment réagissent les pays concernés ?

Le scepticisme prévaut. Au Brésil, par exemple, les petits producteurs, qui disposent de moins de ressources que les grands exploitants, craignent en effet de rencontrer des difficultés pour authentifier leur respect des normes environnementales, fautes de ressources technologiques suffisantes. Si bien qu'il pourrait s'avérer plus simple pour eux de cesser d'exporter leur production vers l'Europe. De son côté, la Malaisie, producteur majeur d'huile de palme, estime qu'elle ne pâtira pas excessivement de ces dispositions car elles ne s'appliquent qu'aux nouvelles zones plantées. Or le pays se concentre sur « l'augmentation de la productivité de la zone plantée existante plutôt que sur l'expansion », selon le ministre en charge du dossier.

Bases juridiques : Proposition de la Commission européenne de 2021 (faisant suite à une contribution de 2019 intitulée « Renforcer l'action de l'UE pour protéger et restaurer les forêts de la planète »), adoptée par le Parlement européen le 14 avril 2023, puis par le Conseil de l'UE le 16 mai 2023.

(*) Le GIEC estime que 23 % des émissions anthropiques totales de gaz à effet de serre (2007-2016) proviennent de l'agriculture, de la foresterie et d'autres utilisations des terres. Environ 11% des émissions globales proviennent de la foresterie et d'autres utilisations des terres, principalement la déforestation, tandis que les 12% restants sont des émissions directes provenant de la production agricole telle que le bétail et les engrais.